



Catégories piscicoles :

Première catégorie

Cours d'eau principalement peuplés de truites, ainsi que ceux où il paraît désirable d'assurer une protection spéciale des poissons de cette espèce (salmonidés dominants)

Deuxième catégorie

Autres cours d'eau, canaux et plans d'eau (cyprinidés dominants)

0 10 20 30 40 50

Kilomètres